

La rue Pomme-de-Pin n'était alors qu'un passage privé, intérieur, desservant les écuries, hangars, remises, fenils de l'Académie; plusieurs des anciens bâtiments existent encore aujourd'hui (1).

Ce n'est qu'en 1716 que l'Académie d'équitation fut transférée et installée aux frais de la ville le long du boulevard des remparts d'Ainay, sur un emplacement qui forme aujourd'hui l'angle de la place Henri IV et de la rue Bourgelat.

Avant de faire l'historique de cet établissement municipal, nous remonterons aux origines de propriété, où nous trouverons des détails d'un certain intérêt local.

Le tènement de l'Académie d'équitation provenait de deux ventes de terrain faites par les religieux d'Ainay au sieur Dunay.

Le 27 juillet 1635 (acte reçu Grangier, notaire), ils abénévisèrent à Charles Dunay un petit terrain en friche de la contenance de trois quarts de couperées de semailles, limité de matin et de bise par le jardin de l'abbaye, de soir par les jardins du frère Boudon, religieux de l'ab-

(1) Les immeubles de l'Académie d'équitation faisaient partie du tènement du Plat, et appartenaient à Pierre Perrachon, seigneur de St-Maurice et de Villeneuve-le-Plat. — Ils furent vendus par ce dernier aux religieuses de Sainte-Marie-de-Bellecour, suivant acte du 11 janvier 1686, pour le prix de 58,000 livres. — Ils sont ainsi désignés : Maisons, bâtiments et grande cour appelés à présent l'Académie, consistant en plusieurs bâtiments, remises de carrosses, écuries, fenils, le tout clos de murs. (Terrier, Jayoud, t<sup>o</sup> 30). C'était préalablement la maison-forte, c'est-à-dire la maison noble de Villeneuve-le-Plat.

C'est probablement le voisinage de cette Ecole qui détermina Boissat, en 1648, à faire construire une salle de jeu de paume, qui avait son entrée par un passage voûté rue Boissat, n<sup>o</sup> 7; — calculant sans doute que la riche clientèle de l'Académie d'équitation ne manquerait pas de fréquenter son établissement.